

Plan Local d'Urbanisme

4.2.4- Plan de zonage Saint Charles échelle 1/2000

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1
Document notifié aux Personnes
Publiques Associées et mis à
la disposition du public
En date du 20/06/2023

Le Maire
Alain LOMBARDI



* V. LECQUO
Architecte et d'urbanisme
François LOMBARDI architecte DPLG
2 rue St Livier 57000-METZ
tel/fax: 03 87 74 43 43
lombardi.franc@wanadoo.fr

Légende

- limite de commune
- limite de zones
- limite de sous-zones
- parcours inondable indicatif
- sentiers - liaisons douces
- ruisseau à régénérer & préserver
- éléments de paysages à protéger (bosquets, haies, ripisylve...)
- emplacement réservé avec n°
- espaces boisés classés
- *1 éléments patrimoniaux répertoriés (Art L151-19 CU)
- règles architecturales particulières
- marge de recul des constructions
- bande d'implantation des façades
- murets pierres à conserver
- zone de bruit
- cimetière
- périmètres ou secteurs avec OAP

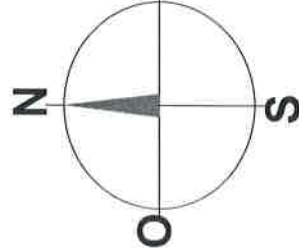


Liste des Emplacements Réservés

- ER n°1- création d'une voirie 5m de largeur 60m² commune
- ER n°2- aire de stationnement 2 172m² commune
- ER n°3- élargissement de voirie 518m² commune

HERSERANGE

MEXY



limite du zonage
au 1/2000

limite du zonage au 1/2000

limite du zonage au 1/2000